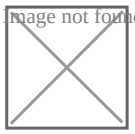

Irrégularités de patron ?

Par **AMboula**, le **02/02/2022** à **14:31**

Bonjour je suis actuellement en CDI temps partiel. Mais une question me titille. Cela fait 3 ans que je suis dans cette entreprise quand nous étions au chômage partiel le patron m'a fait rattraper les heures du chômage partiel a t'il eu le droit de faire sa ? Et aussi quand je suis en congés est bien il me fait rattraper les heures du mois part exemple je suis censée faire 75h par mois et que j'ai eu des congés payés car fermeture de la boutique pour congés il me les fait rattraper. A t'il le droit également car beaucoup me disent qu'il y a arnaque dans tous sa ...

Merci d'avoir porté attention à ce message.

Par **Louxor_91**, le **02/02/2022** à **16:44**

Bonjour,

comment ça ? il vous les fait rattrapper ? Les CP sont issus des heures/jours déjà travaillés depuis 1 an... Il ne vous fait quand même pas bosser des heures en plus pour "rattrapper" vos congés ? Cela s'appelle des congés payés ! Ca veut tout dire ?

Par **Marck.ESP**, le **02/02/2022** à **18:44**

Bonjour
Votre sujet manque de clarté...
Ces heures qu'il vous fait travailler "en plus" vous sont-elles payées?
Si non, contactez l'inspection du travail...

Par **AMboula**, le **02/02/2022** à **19:46**

Alors non les heures que je fais ne sont pas payer en plus en gros c'est comme si j'avais pas travailler donc il me l'ai fait rattraper quoi.. alors que c'est pas ma faute si déjà de une ils sont fermés et de deux c'est des congés payer donc Mouais je me fait banane...

Par **Marck.ESP**, le **02/02/2022** à **19:51**

Donc je renouvelle mon conseil de contacter l'inspection du travail.

Par **Prana67**, le **03/02/2022** à **18:56**

Bonjour,

Inspection du travail pour faire régulariser la situation et éventuellement CPH pour demander le rappel sur 3 ans, parce que je suppose que le voleur .... euh pardon le patron ne va pas faire la régul de lui même

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés